

**Contrat Régional de Transition Écologique
DES VALLÉES DU CLAIN**

Orientation stratégique N° 3 - Encourager les déplacements plus durables et innovants sur le territoire

Action n°

Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE SMARVES

Description de l'action

OBJECTIFS

Développer et sécuriser un réseau de mobilité douce pour tous.

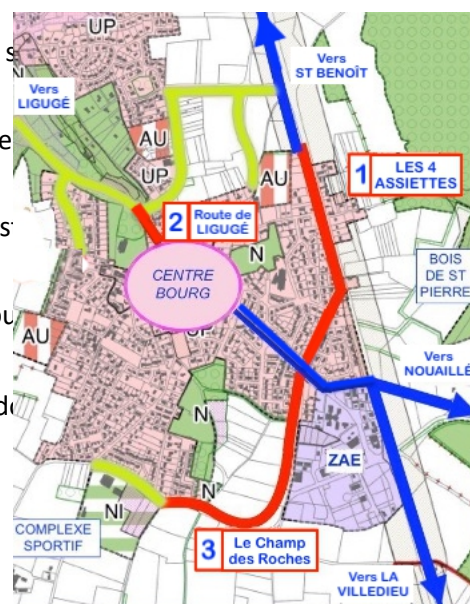
Le projet s'articule autour de la piste cyclable communautaire, établie sur la RD741, qui traverse la commune de Smarves de La Villedieu du Clain jusqu'aux portes de Grand Poitiers.

C'est une nouvelle étape de sécurisation et de constitution d'un réseau de pistes cyclables sur le territoire de Smarves.

L'opération majeure est la mise aux normes et la sécurisation de la piste cyclable communautaire, qui traverse le quartier des 4 Assiettes, quartier à l'Est du bourg de Smarves.

Ensuite, deux opérations ont pour but de compléter les liaisons douces existantes : la mise aux normes et la sécurisation de la piste cyclable communautaire de Smarves à la piste cyclable communautaire.

Ces aménagements complètent les itinéraires de promenades et de randonnées.



OPÉRATIONS

1 – Piste cyclable communautaire – Traversée des Quatre Assiettes

La RD741 traverse la commune de Smarves au lieu-dit Les 4 Assiettes. L'itinéraire, constitué d'une section urbaine rectiligne de 500 m, voit transiter un flux automobile de l'ordre de 8000 véhicules/jour en augmentation constante. Dans cette section urbaine, la liaison cyclable longeant la RD 741, depuis les limites de St Benoit à La Villedieu, emprunte le trottoir Ouest et nécessite d'être améliorée afin de rendre le partage de l'espace et l'usage bidirectionnel de la piste plus naturel.

Le carrefour central constitue un lieu d'échange important desservant d'un côté le bois de St Pierre et de l'autre le centre bourg de Smarves. Le restaurant auberge, qui a donné son nom au lieu-dit, donne son identité à la traversée et constitue une activité économique forte à valoriser.

Le programme de travaux prévoit principalement :

- Le recalibrage de la piste à 2,5 m de largeur et des voies de circulation ;
- L'installation de séparateurs de circulation et d'espaces de plantation entre la piste cyclable et la chaussée ;
- La sécurisation du carrefour : Installation d'un tourne à gauche et réaménagement des arrêts de bus ;
- La réfection du revêtement de chaussée

2 – Route de Ligugé

La liaison douce en site propre longeant la RD 87 vers Ligugé s'arrête brutalement à l'entrée du bourg sans continuité sûre en particulier pour les P.M.R., alors que la chaussée est propice aux vitesses excessives.

Les trottoirs mal calibrés sont peu sécurisés pour les piétons et inaccessibles aux P.M.R. La continuité avec la liaison douce vers est peu valorisée et praticable.

Le carrefour de la route de Poitiers marque l'entrée du centre bourg ancien. Il est actuellement matérialisé par un mini-giratoire peu impactant sur le sens entrant dans le bourg et infranchissable pour les bus et les poids-lourds dans le sens sortant.

Le programme de travaux prévoit principalement :

- La création d'une continuité de cheminement piétons accessibles sur l'ensemble de l'itinéraire ;
- Le reprofilage et la mise en valeur de l'accès à la liaison douce Smarves / Ligugé grâce à la suppression des ouvrages existants (ancien poste de relevage) ;
- Le recalibrage des trottoirs aux normes P.M.R. ;
- La création d'un plateau surélevé au débouché du Chemin des Chails ;
- Le marquage au sol des passages piétons et cycles ;
- Le recalibrage du carrefour de la route de Poitiers avec un plateau surélevé, traité en place traversante.
- L'ensemble des aménagements permet la création d'une zone 30.

2 – Chemin du Champ des Roches

Smarves dispose d'un ensemble sportif d'intérêt communautaire qu'il est important de relier à la piste cyclable et au réseau des itinéraires de promenade et de randonnée communautaires, à la voie verte vers Nouaillé-Maupertuis ainsi qu'au Domaine des Bois de St Pierre de Grand Poitiers.

L'itinéraire consiste à aménager et sécuriser 1,5 km depuis le Stade jusqu'aux Quatre Assiettes.

Le programme de travaux prévoit pour les différentes sections à aménager :

- Rue des Gally : En secteur récemment urbanisé, aménagement du trottoir aux normes P.M.R.
- Route des Carrières et rue du Champ de Roches : Création d'une piste cyclable en site propre
- Rue du Champ de Roches dans sa partie urbanisée : Marquage de l'itinéraire en voie partagée.
- Rue de La Croix de la Cadoue : Protection de l'itinéraire par des chicanes de part et d'autre du carrefour avec la rue des Grelins.

Partenaires	État – Préfecture de la Vienne Conseil départemental de la Vienne Région Nouvelle Aquitaine Les Vallées du Clain
Coût prévisionnel HT	650 000 € HT
Calendrier précis (démarrage/fin des travaux)	1 ^{ère} Phase : 2 ^{ème} trimestre 2022 2 ^{ème} Phase : 2 ^{ème} trimestre 2023

PLAN DE FINANCEMENT *

DEPENSES HT	RECETTES
-------------	----------

Nature des dépenses	Montant	Financeurs	Montant	%
1 - Quatre Assiettes	295 174	DETR	150 000	23%
2 - Route de Ligugé	148 224	DSIL	150 000	23%
3 – Chemin du Champ des Roches	206 602	Région	60 000	9%
		CD 86	60 000	9%
		Autofinancement	230 000	35%
TOTAL HT	650 000	TOTAL HT	650 000	100%

(*) Susceptible d'ajustement par une éventuelle prochaine délibération du conseil municipal

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS

- Inscription du projet dans la politique de déplacement des Vallées du Clain
- Interactions avec les itinéraires existants
- Consultation des associations et des usagers
- Conformité de l'aménagement à la réglementation
- Cohérence entre le statut réglementaire et les usages attendus
- Respect des recommandations d'aménagement du CEREMA
- Respect des dimensions minimales des trottoirs ;
- Traitement en sécurité des intersections.